



Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le 25/03/2025

ID : 069-200058493-20250319-C\_20250319\_09-DE



## DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

### PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C 20250319\_09

#### RÉVISION ET ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (AP) ET CRÉDITS DE PAIEMENTS (CP)

Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le 19 mars 2025 à 18 h 47, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 12 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de la commune de Chaponost, 9 bd Philippe Reydellet sous la Présidence de Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation).

**Quorum :** 34  
**Nombre de délégués en exercice :** 85

#### PRÉSENTS :

**Titulaires :** Métropole de Lyon : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Véronique GIROMAGNY, Philippe GUELPA-BONARO, Thierry HAON, Pierre-Alain MILLET, Corinne SUBAÏ. Communes : Bruno THUET (Brignais), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon), Mattia SCOTTI (Ternay), Dominique REGNIER (Vourles) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Mamadou DIALLO (Caluire-et-Cuire), Rémy GAZAN (Champagne-au-Mt-d'Or), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Bernard DECHENAUX (Chassieu), Patrick JOUBERT (Collonges-au-Mt-d'Or), Christophe THIMONET (Feyzin), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Alipio VITORIO (Givors), Xavier GAREL (Irigny), Yves JASSERAND (Marcy l'Étoile), Gilbert SUCHET (Montanay), Arnold STRUB (La Mulatière), Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Cyrille BOUVAT (St Cyr-au-Mt-d'Or), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Frédéric RAGON (St Genis-Laval), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or), Pierre BARRELLON (Ste Foy-lès-Lyon), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny), Daniel SEGOUFFIN (Vernaison), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

**Suppléants :** Damien PAUME (Dardilly).

#### ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Éric PEREZ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon)  
Jean-Claude RAY (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Vinciane BRUNEL (Métropole de Lyon)  
Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon)  
Alain LEGRAS (Corbas) donne pouvoir à Véronique GIROMAGNY (Métropole de Lyon)  
Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-D'Or) donne pouvoir à Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône)  
Noëlle MAGAUD (Genay) donne pouvoir à Germain LYONNET (Quincieux)

Secrétaire de séance : Madame Vinciane BRUNEL (Métropole de Lyon)

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le 25/03/2025

ID : 069-200058493-20250319-C\_20250319\_09-DE



Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2311 3-I ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2024-01-12-00003 en date du 12 janvier 2024 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n° C\_20250212-02 et le rapport d'orientation budgétaire présenté en séance du Comité syndical du 12 février 2025 ;

Vu la délibération n° C\_20241127\_08 et l'autorisation de Programme (AP) et Crédit Paiement (CP) présentée en séance du Comité du 27 novembre 2024 ;

Vu la délibération C\_20231129\_04 du 29 novembre 2023 relative au Règlement Budgétaire et Financier (RBF) ;

Considérant que cette modalité de gestion dite d'AP/CP, déroge au principe d'annualité budgétaire, permet à la collectivité de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice, tout en assurant la traçabilité de l'engagement de manière pluriannuelle ; l'équilibre budgétaire de la section d'Investissement s'appréciera donc en tenant compte des seuls crédits de paiements ;

Ce mode de gestion prévoit d'ajuster les AP lors d'une étape budgétaire, si besoin, pour tenir compte de l'évolution du programme.

Le SIGERLy porte plusieurs programmes d'investissement pour lesquels des Autorisations de Programmes (AP) millésimés ont été créées.

Afin de pouvoir lancer, dès l'ouverture de l'exercice 2025, les études des projets des communes, une autorisation de programme préfiguratrice 2025-01 de 10 000 000 € avait été créée.

Il convient désormais de réviser cette Autorisation de Programme 2025 afin d'augmenter son montant à 28 000 000€, d'ajuster son affectation et de replanifier les crédits de Paiement selon les échéanciers prévisionnels des projets ;

Cette révision tient compte des demandes formulées par les communes membres en matière d'éclairage public et d'enfouissement des réseaux,

Il convient également d'ajuster les échéanciers des autorisations de Programmes antérieures selon la planification réelle des opérations EP-DCR, conformément au débat d'orientation budgétaire du 12 février 2025.

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le 25/03/2025

ID : 069-200058493-20250319-C\_20250319\_09-DE



### AUTORISATION DE PROGRAMME et CRÉDIT DE PAIEMENT 2025-2028

AP 2025-01 AP/CP 2025-2028	Révision Autorisation de Programme – 2025 Budget Primitif	Crédit de Paiement 2025	Crédit de Paiement 2026	Crédit de Paiement 2027	Crédit de Paiement 2028
Affectation Compte 238- 2315 <b>Dissimulation des réseaux</b>	13 500 000 €	6 000 000 €	4 000 000 €	2 000 000 €	1 500 000 €
Affectation Compte 238 – 2315 <b>Éclairage Public</b>	13 500 000 €	6 000 000 €	4 000 000 €	3 000 000 €	500 000 €
Affectation Compte 2315 <b>Métropole</b>	1 000 000 €	1 000 000 €	0 €	0 €	0 €
<b>Total AP/CP 2025 - 2028</b>	<b>28 000 000 €</b>	<b>13 000 000 €</b>	<b>8 000 000 €</b>	<b>5 000 000 €</b>	<b>2 000 000 €</b>

### AUTORISATION DE PROGRAMME et CRÉDIT DE PAIEMENT 2024-2027

AP/CP 2024-2027	N° AP 2024-01	Crédits de Paiement antérieurs	Crédit de Paiement 2025	Crédit de Paiement 2026	Crédit de Paiement 2027
Affectation Compte - 2315 <b>Dissimulation des réseaux</b>	14 000 000 €	4 657 812,57 €	6 100 000 €	1 400 000 €	1 842 187,43 €
Affectation Compte 2315 <b>Éclairage Public</b>	8 000 000 €	1 760 451,39 €	4 000 000 €	1 500 000 €	739 548,61 €
Affectation Compte 2315 <b>Métropole</b>	1 300 000 €	0,00 €	1 000 000 €	300 000 €	0 €
<b>Total AP/CP 2024-2027</b>	<b>23 300 000 €</b>	<b>6 418 263,96 €</b>	<b>11 100 000 €</b>	<b>3 200 000 €</b>	<b>2 581 736,04 €</b>

### AUTORISATION DE PROGRAMME et CRÉDIT DE PAIEMENT 2023-2026

AP/CP 2023-2026	N° AP 2023-01	Crédits de Paiement Antérieurs	Crédit de Paiement 2025	Crédit de Paiement 2026
Affectation Compte - 2315 <b>Dissimulation des réseaux</b>	20 400 000 €	15 410 411,92 €	2 000 000 €	2 989 588,08 €
Affectation Compte 2315 <b>Éclairage Public</b>	14 300 000 €	11 870 999,53 €	2 300 000 €	129 000,47 €
<b>Total AP/CP 2023-2026</b>	<b>34 700 000 €</b>	<b>27 281 411,45 €</b>	<b>4 300 000,00 €</b>	<b>3 118 588,55 €</b>

- l'autorisation de programme AP-2023-02, Baty+ Avances remboursables a été votée au mois de novembre 2024 et reste conforme aux prévisions.

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)*

### Le Comité syndical :

**APPROUVE** la révision à **28 000 000 €** de l'AP-CP 2025-2028 pour les programmes EP/DCR ;

**VALIDE** les échéanciers prévisionnels des crédits de paiements (CP) tels qu'indiqués dans les tableaux ci-dessus, et susceptibles de variation selon les aléas de chantiers ou autres pouvant survenir ;

**PRÉVOIT** d'inscrire aux budget primitif 2025 et suivants les crédits de paiements nécessaires aux dépenses sur les imputations comptables **2315, 238**, fonctions 512 et 514 ;

**AUTORISE** Monsieur le Président du SIGERLy à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions nationales ou européennes, auprès des partenaires et institutions concernant les projets financés par ces AP. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement de ces recettes.

Après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 43 (118 voix

Contre : 0

Abstention : 1 (2 voix)

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

Le Président du SIGERLy  
Signé électroniquement par : **Éric PEREZ**  
Date de signature : 21/03/2025  
Qualité : Président du SIGERLy



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*